



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**  
**N°AO/Z00/DBA/045/2018**

---

**POUR LA FOURNITURE ET LE DEPLOIEMENT DE SERVICES DE  
SUPPORT RELATIF AU SYSTEME D'EXPLOITATION « RED HAT  
ENTERPRISE LINUX FOR VIRTUAL DATACENTER »**

**JUILLET 2018**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **1. 1. Objet**

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la fourniture et le déploiement d'une solution de services de support relatif au système d'exploitation « RED HAT entreprise for virtual datacenter » et l'outil de gestion des systèmes d'exploitations « RED HAT SATELLITE » dans les centres de données ainsi que l'ensemble des sites de la BCEAO. Le descriptif détaillé des prestations à réaliser est disponible dans la deuxième partie de ce dossier.

### **1.2. Allotissement**

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot unique.

### **1.3. Variantes**

Les variantes sont autorisées.

### **1.4. Visite des lieux**

Il n'est pas prévu de visite de site.

### **1.5. Groupement**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises ou tout groupement d'entreprises. En outre, les candidats devront fournir tout document que la Banque Centrale viendrait à exiger avant l'attribution du marché.

En cas de groupement, la seule forme autorisée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

### **1.6. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

### **1.7. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

### **1.8. Langue de soumission**

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

### **1.9. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **1.10. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

---

### 1.11. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

### 1.12. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LE DEPLOIEMENT DE SERVICES DE SUPPORT RELATIF AU SYSTEME D'EXPLOITATION RED HAT ENTERPRISE LINUX FOR VIRTUAL DATACENTER**».

#### A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

**Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements**

**BCEAO Sièg – Avenue Abdoulaye Fadiga**

**BP 3108 – DAKAR (Sénégal)**

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

**NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.**

#### 1.12.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

#### 1.12.2. Présentation du soumissionnaire et/ou des sous - contractants

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- la copie des états financiers certifiés par le commissaire aux comptes pour les trois (3) derniers exercices (2015, 2016 et 2017).

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir trois (3) copies des documents relatifs au statut juridique et au numéro d'immatriculation de la société et communiquer leurs références bancaires, à savoir :

- 
- Code Banque :
  - Code guichet :
  - N° du compte :
  - Clé RIB :
  - IBAN :
  - SWIFT :

Les soumissionnaires installés hors de la zone UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

### **1.12.3. Offre technique**

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques des logiciels et licences conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- la stratégie ainsi que le planning du déploiement de la solution ;
- la liste d'au moins trois (3) références techniques similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- les cv des intervenants ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

### **1.12.4. Offre financière**

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane.

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie du système, conformément à la méthodologie TCO (Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- coût d'acquisition ;
- durée de vie ;
- coût de transport, de livraison et de déploiement ;
- coût de maintenance.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

### **1.13. Actualisation des offres techniques**

Compte tenu des évolutions technologiques, il pourrait être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour répercuter les évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

---

---

#### **1.14. Agrément**

Les soumissionnaires revendeurs ou partenaires doivent donner, dans leur soumission, la preuve de leur agrément certifié par RED HAT.

#### **1.15. Date et lieu de dépôt des offres**

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5<sup>e</sup> étage de la Tour le **vendredi 17 août 2018 à 17 H TU au plus tard.**

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

#### **1.16. Ouverture des plis et évaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements. Elle se réserve également le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

#### **1.17. Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

#### **1.18. Notification définitive du marché**

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

#### **1.19. Modalités et délai de livraison**

Chaque soumissionnaire doit spécifier dans son offre, les délais de livraison proposés qui devront commencer à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

---

---

## 1.20. Garantie

La solution à déployer y compris les serveurs et licences associées bénéficient d'une garantie d'une durée d'un an au moins, à compter de la date signature du procès-verbal de réception provisoire par les Parties.

## 1.21. Lieu d'exécution des prestations

Toutes les prestations y compris celles relevant des sites distants seront réalisées au Siège de la BCEAO, sis Avenue Abdoulaye FADIGA BP 3108 Dakar-Sénégal.

## 1.22. Assurance

Le fournisseur retenu et ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant notamment les risques de transport et/ou de livraison.

## 1.23. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de cinquante pour cent (50%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, vingt-huit (28) jours après la signature du procès-verbal de réception provisoire par les deux (2) Parties ;
- quarante-cinq pour cent (45%), à la livraison et l'installation conformes des systèmes, attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

## 1.24. Litiges et contestations

**1.24.1** Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

**1.24.2** L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

**1.24.3** Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

## 1.25. Informations complémentaires

**1.25.1** Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.zdba@bceao.int](mailto:courrier.zdba@bceao.int).

**1.25.2** Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

---

---

## **DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTIF DES PRESTATIONS A REALISER**

### **2.1. Présentation de l'existant**

Le Système d'Information de la BCEAO repose essentiellement sur des infrastructures virtuelles de type VMWARE hébergées sur des centres de données répartis sur 2 sites : un site principal et un site secondaire. Ces deux sites sont interconnectés par une boucle en fibre optique.

Un troisième site est connecté au centre de données principal à travers une liaison réseau de type VSAT. Ce site, dont la fonction principale est de permettre la continuité d'activités en cas de sinistre majeur, comporte également les mêmes types d'équipements que ceux du site principal et du site secondaire.

Par ailleurs, la BCEAO a déployé sur ses sites distants (Agences Principales, Agences Auxiliaires et SGCB) des infrastructures virtuelles reposant sur des hôtes « VMware ESXi ». Ces hôtes hébergent principalement des serveurs virtuels Linux utilisés pour assurer les services d'infrastructure et la fonction de contrôleur de domaine de type Samba 4. Ces centres de données sont interconnectés à celui du Siège par un réseau de type VSAT.

### **2.2. Prestations attendues**

#### **2.2.1. Fourniture de licences RED HAT Enterprise Linux for Virtual DataCenters et RED HAT Satellite**

Il est attendu des soumissionnaires :

- la fourniture de licences « Red Hat Enterprise Linux for Virtual Datacenters » pour un nombre illimité de machines virtuelles par hôte, suivant les dispositions ci-après :
  - quatre (4) hôtes ou serveurs ayant chacun quatre (4) processeurs. Chaque processeur a dix-huit (18) cœurs ;
  - quarante-huit (48) hôtes ou serveurs ayant chacun deux (2) processeurs, chaque processeur disposant de quatre (4) cœurs.
- la fourniture, l'installation et la configuration du logiciel « Red Hat Satellite » pour l'administration et la mise à jour des serveurs virtuels Linux en production, sur tous les sites de la Banque.

Au cas où la fourniture des licences ci-dessus requiert l'acquisition de logiciels ou d'équipements supplémentaires, les soumissionnaires sont invités à apporter les précisions nécessaires et à évaluer les implications techniques et financières de ces besoins additionnels dans leurs offres.

#### **2.2.2. Prestations de services**

Outre la fourniture de logiciels et licences, il est attendu des soumissionnaires l'élaboration de procédures et modes opératoires ainsi que des prestations de service de maintenance préventive et curative pour les systèmes RED HAT Enterprise Linux ainsi que pour la solution RED HAT Satellite.

Les procédures et modes opératoires doivent décrire au minimum :

- les règles d'installation et de configuration des systèmes d'exploitation Red Hat Enterprise Linux et de la solution RED HAT Satellite ;
  - les règles de sécurité minimales à appliquer sur les systèmes d'exploitation Red Hat Enterprise Linux et la solution RED HAT Satellite ;
-

- 
- les tâches quotidiennes d'exploitation des systèmes Red Hat Enterprise Linux et de la solution RED HAT Satellite.

La maintenance préventive se fait sur la base d'un calendrier établi de commun accord. Deux (2) interventions minimales par an, dont une en présentiel au Siège de la BCEAO pendant cinq (5) jours ouvrés, sont requises. Au cours de chaque intervention, le prestataire doit :

- contrôler le bon état de fonctionnement d'un échantillon des systèmes d'exploitation Red Hat Enterprise Linux et de la solution Red Hat Satellite installés à la BCEAO ;
- appliquer les patchs nécessaires pour remédier aux bugs et anomalies observés dans le fonctionnement des systèmes ;
- appliquer les patchs nécessaires pour remédier aux failles de sécurité ;
- tester et vérifier la bonne configuration des systèmes conformément aux bonnes pratiques ;
- faire des recommandations en vue d'optimiser la configuration, l'exploitation et la sécurité des systèmes ;
- s'assurer que la BCEAO dispose de toutes les mises à jour majeures et mineures ainsi que des versions correctives (patchs, modules correctifs, etc) ; à défaut, les mettre à la disposition de la BCEAO ;
- élaborer un rapport d'intervention précisant les détails de toutes les actions menées ainsi que les recommandations en vue d'améliorer la configuration, l'exploitation et la sécurité des systèmes installés.

La maintenance curative porte sur les interventions du prestataire en vue de corriger des dysfonctionnements signalés par les équipes de la BCEAO. En fonctionnement normal, elle se fait du lundi au vendredi de 8h à 19h. Toutefois, en cas de besoin, elle peut se faire en dehors des jours et heures ouvrés. Durant chaque intervention, le prestataire doit :

- résoudre les dysfonctionnements signalés après avoir établi un diagnostic précis ;
- faire le point sur le fonctionnement du système impacté en vérifiant notamment tous les paramètres importants ;
- analyser les effets à terme des événements ayant causé ou pouvant provoquer une défaillance du système ;
- exécuter toutes les actions correctives jugées nécessaires pour assurer un fonctionnement optimal du système tout en garantissant sa sécurité ;
- élaborer un rapport d'intervention précisant les détails de toutes les actions menées ainsi que les recommandations en vue d'améliorer la configuration, l'exploitation et la sécurité des systèmes.

Toute intervention de maintenance curative ne sera jugée satisfaisante qu'après des tests de bon fonctionnement des systèmes impactés.

Le prestataire doit s'engager à faire intervenir dans les quarante huit (48) heures des équipes de l'éditeur Red Hat en cas de besoin.

**Les services de support précédemment décrits sont souscrits pour une période d'un an. Toutefois, les soumissionnaires peuvent présenter dans leurs offres des options couvrant une période plus importante.**

S'agissant en particulier de RED HAT SATELLITE, outre la fourniture du logiciel et des licences ainsi que des prestations de maintenance préventive et curative précédemment

---



décrites, il est attendu des soumissionnaires le déploiement effectif de la solution en vue de simplifier l'administration et la mise à jour des serveurs virtuels Red Hat Enterprise Linux en production sur tous les sites de la Banque. Ce déploiement doit être suivi d'un transfert de compétences aux équipes de la BCEAO sur l'installation, l'administration et l'exploitation de cette solution.

Enfin, il est attendu des soumissionnaires l'animation, en langue française, par des formateurs certifiés RED HAT, des modules de formations certifiées REDHAT ci-après, pour douze (12) administrateurs répartis en deux (2) groupes :

- RH 254: Administration Système Red Hat III ;
  - RH 403 : Administration Red Hat Satellite 6.
-

---

**ANNEXE**

Formulaire de soumission  
(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et déploiement de services de support «RED HAT ENTREPRISE LINUX FOR VIRTUAL DATACENTER »

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et déploiement de services de support RED HAT ENTREPRISE LINUX pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---

